



Assemblée Générale du 28 juin 2023
PROCES-VERBAL

Le 28 juin 2023, les membres du Conseil d'Administration de l'association Ecole d'Arts Martiaux de Courbevoie se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Il a été établi une feuille d'émargement, approuvée par les membres présents en leur nom propre et/ou en tant que mandataire dépositaire d'une procuration. Cette feuille d'émargement figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. VIDAL François, président, assisté de M. ZERATH Maxime, secrétaire, et M. TO Benoît, trésorier.

8 (huit) membres étaient présents ou représentés. Le nombre de 5 (cinq) membres valant quorum étant atteint, toutes les décisions approuvées lors de la réunion sont considérées validées et prennent effet à partir de ce jour.

Jérémy Roger est représenté par Benoit To.

Arthur Bochet est représenté par Maxime Zérath.

La séance a été ouverte à 20h50 et l'ordre du jour a été rappelé par le Président de séance :

- Approbation du PV de l'AG du 11 janvier 2023
- Approbation du PV de l'AGE du 27 janvier 2023
- Approbation du PV de l'AGE du 17 février 2023
- Approbation du rapport moral du Président
- Approbation du rapport financier du Trésorier
- Démission de Benoît To de son poste de trésorier
- Information sur une future modification des statuts et du règlement intérieur concernant la représentativité au sein de l'EAMC et la convocation aux AG
- Information sur Vitaville le samedi 09 septembre 2023
- Information sur les locaux du centre culturel Hôtel de Ville et sur le devenir du Dojo du Centre Culturel

- Approbation du PV de l'AG du 11 janvier 2023

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le PV est approuvé.

- Approbation du PV de l'AGE du 27 janvier 2023

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le PV est approuvé.

- Approbation du PV de l'AGE du 17 février 2023

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le PV est approuvé.

- Approbation du rapport moral du Président

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le rapport moral du président est approuvé.

A la prochaine AG, le directeur sportif présentera un rapport sur les résultats sportifs de la saison (en cours et fin de saison).

- Approbation du rapport financier du Trésorier

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le rapport moral du trésorier est approuvé.

Lors d'un retard de versement des salaires pour cause de provisions insuffisante et en attente du versement de la subvention municipale, il est apparu que la BNP n'accorde pas de découvert aux associations. Afin de vérifier cette information, il convient de prendre un RDV avec la directrice de l'agence, auquel François souhaiterait être accompagné.

- Démission de Benoît To de son poste de trésorier

La démission de Benoît To est prise en compte.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, Philippe Guisnel est élu trésorier de l'association à compter du 1^{er} septembre 2023.

Information sur les tâches qui incombent au trésorier :

- Effectuer le virement des payes (temps mensuel : 1h)
- Le trésorier pourrait recevoir du directeur sportif les variables mensuelles à prendre en compte et les envoyer au comptable dès le 20 du mois (dès le 15 au mois de décembre)
- Le trésorier reçoit les fiches de paye du comptable au maximum le 25 du mois.

- Information sur une future modification des statuts et du règlement intérieur

Il est convenu que la réflexion sur la nécessaire refonte des statuts sera menée par l'ensemble du CA, organisée par le secrétaire. Une réunion se tiendra au mois d'octobre.

L'AGO de janvier 2024 se tiendra sous forme d'AGE pour validation des nouveaux statuts.

Des questions sont soulevées :

- Conditions d'intégration du CA et renouvellement : ancienneté, grade, renouvellement tous les deux ans d'une partie, cessation volontaire ou proposée, souhait d'intégration de membres...
- Effectif permanent plus important, règle de calcul de la représentativité des sections
- Possibilité d'adjoints aux membres du bureau
- Tenue des AGO AGE, qui peut être présent, qui vote et quoi

- Information sur Vitaville le samedi 09 septembre 2023

Désormais sous l'égide des sports à la municipalité, l'EAMC tiendra un stand avec les sports et non plus la culture.

- Information sur les locaux du centre culturel Hôtel de Ville et sur le devenir du Dojo

La construction d'un bureau en propre sur la coursive est programmée pour cet été.

Un Dojo est en prévision au futur gymnase des Renardières, il nous faut donner notre position concernant son occupation par l'EAMC. L'élus aux sports nous donne la priorité sur cette occupation.

Conditions d'ores et déjà proposées :

- gratuité de l'utilisation
- contrat de 3a
- occupation exclusive par l'EAMC sur tous nos créneaux
- théoriquement à la rentrée 2025
- surface 260m2 de tapis sur 320m2 de local
- vestiaires avec douches non mixtes.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du CA sont, *à la lumière des éléments connus à ce jour*, favorables à donner une réponse positive au déménagement de l'EAMC et de ses activités dans le futur Dojo des renardières.

- Divers

- Thibaut Pronier effectuera sa dernière saison au club en 23/24
- Création d'un groupe whatsapp bureau+ CA

- YES WE RUN, 23 septembre 2023, 20 dossards sont offerts par le service des sports.

Réponse à donner avant le 12 septembre.

- Le tractage effectué par Thibault et Nicolas du Judo semble porter ses fruits. En attente d'informations plus complète suite aux inscriptions. Il faudra que les autres sections viennent compléter l'action.

La séance est close à 22h50.

L'AG est suivie d'un dîner offert par l'association.

*Le président,
François Vidal*

